

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 17 juillet 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D412025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD  
Kévin, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.  
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Date de la convocation :  
17/10/2025

**Absent :** M. MONTERRAT Franck

**Secrétaire :** M. BATAILLARD Kévin

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EQUIPEMENTS DE  
VIDEOPROTECTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire présente une nouvelle estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur notre commune. Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental. Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le nouveau plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		62 478.00 €	20%
Emprunts			
<b>Sous total autofinancement</b>		<b>62 478.00 €</b>	<b>20 %</b>
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL			
Etat – autre	FIPD	103 054.00 €	33 %
Conseil Régional	Sécurisation équipements publics	100 000.00 €	32 %
Conseil Départemental	Equipements vidéoprotection	46 858.00 €	15%
Fonds de concours CC			
Autres			
<b>Sous total subventions *</b>		<b>249 912.00 €</b>	<b>80 %</b>
<b>TOTAL HT</b>	Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 298 000.00 €	<b>312 390.00 €</b>	

\*Dans la limite de 80%

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20250717-D412025-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°332025,
- SOLLICITE une aide au titre des équipements de vidéoprotection auprès du Conseil Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 21 juillet 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX